**Je soussigné(e) (NOM et prénom) :**

 **ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

**(A IMPRIMER ET SIGNER)**

**DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION**

**AMBITION REGION INNOVATION ETRE ACCOMPAGNE DANS MON PROJET INDUSTRIE DU FUTUR**

**agissant en qualité de représentant légal pour la structure (Raison sociale) :**

**En tant que (Fonction dans la structure) :**

**certifie sur l'honneur :**

* que je suis autorisé(e) à solliciter une subvention au nom de la structure dépositaire de la présente demande de subvention ;
* que la structure s'engage à réaliser l'opération pour laquelle l'aide est demandée dans les conditions et délais prévus à la présente demande ;
* de la régularité de ma situation fiscale et sociale à titre personnel ainsi que celle de la structure ;
* de la régularité de la situation de la structure vis-à-vis du droit du travail ;
* que les données fournies dans la demande d'aide et le dossier sont exactes ;
* que la structure que je représente :
* **Est assujettie à la TVA**
* **N’est pas assujettie à la TVA**

**délègue le dépôt de ma demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la structure (Raison sociale) :**

* **Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises**
* **ENE**
* **ARACT**

Utilisation des données personnelles (Ce choix n'impact pas l'instruction de votre demande d’aide) :

**J'autorise la Région / le porteur régional qui a déposé votre dossier à utiliser les données de contact fournies dans le cadre de la présente demande de subvention pour communiquer sur les activités et événements relevant de sa compétence économique (Référez-vous aux mentions concernant la protection des données personnelles conformément au RGPD en fin de document)\***

* Oui
* Non

**Fait à : Signature :**

**Le : présentation de l’entreprise**

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR** |
| **RAISON SOCIALE\*** |  |
| **SIRET (14 chiffres) \*** |  |
| **CODE NAF\*** |  |
| **FORME JURIDIQUE** |  |
| **SITE INTERNET** |  |
| **ADRESSE\*** |  |
| **Code postal / ville\*** |  |
| **DATE DE creation\*** |  |
| **DATE DE NAISSANCE DE L’ENTREPRENEUR (POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES EN NOM PROPRE)** |  |
|  **REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE** habilité à engager l’organisme et signataire de la demande de subvention |
| **FONCTION\*** |  |
| **NOM PRENOM\*** |  |
| **e-mail\*** |  |
| **TELEPHONE\*** |  |
| **ADRESSE (si differente de la structure)** |  |
| **AUTRES CONTACTS AU SEIN DE LA STRUCTURE (Interlocuteur projet, …)**  |
| **NOM PRENOM\*** |  |
| **fonction\*** |  |
| **ADRESSE (si differente de la structure)** |  |
| **e-mail\*** |  |
| **Telephone\*** |  |

|  |
| --- |
| **CHIFFRES CLES** |
| K € | Année N-2 | Année N-1 | Année N (prévisionnel) |
| Chiffre d’affaires global |  |  |  |
| Total bilan |  |  |  |
| Résultat net |  |  |  |
| effectif total |  |  |  |
| effectif de production |  |  |  |
| Effectifs au moment du depot de la demande\* |  |  |  |
| Montant du capital\* : Effectifs au moment du dépôt de la demande\* :

|  |
| --- |
| Champs obligatoires si appartenance à un groupe : |
| Nom du groupe | Nationalité du groupe | Pourcentage d’appartenance au grouPe |
|  |  |  |
| Chiffre d’affaire consolide du groupe | Total bilan consolide du groupe | Effectif consolidé du groupe en etp  |
|  |  |  |

 |
| La structure appartient au champ de l’ESS (Economie Sociale et Solidaire)\* :*Définition : voir définition précise dans la* [*loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id)*L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du* [*code de la mutualité*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074067&dateTexte=&categorieLien=cid) *ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du* [*code des assurances*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006073984&dateTexte=&categorieLien=cid)*, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou, le cas échéant, par le* [*code civil*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=&categorieLien=cid) *local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.** Oui
* Non

La structure est une start-up\* : *Définition : jeune entreprise innovante créée depuis moins de 7 ans ayant un fort potentiel de croissance et un besoin de levée de fonds.** Oui
* Non
 |

**PRESTATION**

Prestataires consultés\* :

Prestataire sélectionné\* :

**Si un seul prestataire consulté :**

* **Je certifie avoir été informé par l’ENE de la possibilité d’avoir d’autres devis par des prestataires référencés mais ne pas avoir souhaité le faire.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Coût de la prestation\* HT (€) | Montant de la dépense éligible\*HT (€) | Taux de subvention applicable | Montant subvention régionale\*HT (€) |
|  |  | 50% |  |

**INDICATEURS PREVISIONNELS**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d'emplois créés grâce à ce projet (prévision)\* :  |  |
| Chiffre d'affaires prévisionnel à 3 ans\* : |  |

**Attestation de minimis**

Veuillez mentionner ci-dessous l’ensemble des aides dites « de *minimis »* (y compris l’aide relative à la présente action collective)*,* tous domaines confondus, ayant fait l’objet d’un octroi à votre entreprise (au sens d’entreprise unique) au cours des 2 derniers exercices fiscaux clos précédant la date de signature de cette déclaration et de l’exercice fiscal en cours. En l’absence de déclaration renseignée aucune aide ne pourra être accordée.

La définition d’entreprise unique se réfère à la recommandation 2003/361/CE n°800/2008 de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises : tout groupement d’entreprises liées est considéré comme une entreprise unique. L’identification des aides de minimis octroyées doit donc couvrir l’entreprise candidate, ainsi que toute entreprise sur laquelle elle exerce, directement ou indirectement, une influence dominante ou toute entreprise qui peut exercer une influence dominante sur l’entreprise candidate ou qui, comme l’entreprise candidate est soumise à l’influence d’une autre entreprise.

*Dans le tableau ci-dessous :*

* *Préciser le montant, le type d’aide et la date de l’aide :* ***inclure le montant de l’aide apportée dans le cadre de cette action***
* *Indiquer 0 si aucune n’aide n’a été perçue*

|  |
| --- |
| **Aide de *minimis* au sens du règlement n°1407/2013 du 18 décembre 2013, JO L 352 du 24.12.2013**  |
| *Exercice fiscal année N-2* | *Exercice fiscal année N-1* | *Exercice fiscal en cours* |
|  |  |  |
| *TOTAL :*  | *TOTAL :* | *TOTAL :*  |

*Le cas échéant convertir les aides en équivalent subvention*

Le responsable de l'entreprise\* (nom, prénom et fonction) : …………………………………………………………………………………………………………………………….……………………………………………………………….

manifeste son intention de participer à l’action intitulée ………………………………………………………….………………………. élaborée par …………………………………………………………………………………..et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées dans la présente fiche et déclare avoir été informé du caractère « de *minimis* » au sens du règlement CE de l’aide attribuée à ma société (\*\*).

Je soussigné,…………………………………………………………… en tant que …………………………………………. Certifie l’exactitude et l’exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date :** | **Signature :**  | **Cachet :** |

**CONDITIONS**

**DEMANDE DE SUBVENTION - AMBITION REGION INNOVTION**

**ETRE ACCOMPAGNE DANS MON PROJET INDUSTRIE DU FUTUR**

**Présentation du dispositif et objectifs**

Le plan régional pour l’Industrie du futur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes répond à trois objectifs :

* S’adresser à toutes les entreprises industrielles de la région en donnant la priorité aux PME/PMI.
* Articuler les aides autour de la chaîne numérique et appuyer la modernisation de sites industriels.
* Donner la priorité aux projets initiateurs d’investissements et d’emplois sur le territoire régional.

La Région soutient les entreprises régionales qui innovent autour de leur chaîne numérique. Il s’agit plus particulièrement d’appuyer la modernisation de l’outil de production et une plus grande diffusion des nouvelles technologies articulées aux thématiques du plan national : procédés avancés de production, robotique de process, réalité virtuelle et augmentée…

L’aide à l’entreprise concerne des études de faisabilité, conseils, ingénierie, tests et études de mise au point pour permettre, à l’issue de cette action, d’engager un plan d’investissement sécurisé.

**Entreprises bénéficiaires**

Les entreprises industrielles ou de services aux entreprises implantées en Auvergne-Rhône-Alpes, correspondant à la définition communautaire de la PME, figurant à l'annexe I au [règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 Août 2008](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:02008R0800-20131201&rid=1) *(entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et dont le chiffre d’affaires annuel n’excède pas 50M€ ou dont le total du bilan annuel est inférieur à 43M€, et dont le capital social ou les droits de vote ne sont pas détenus à plus de 25% par une entreprise qui ne correspond pas à la définition européenne de la PME)*.

Les entreprises de taille intermédiaire *(entreprise qui a entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ou une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan) sont également éligibles et la subvention entre dans le cadre des Aides de Minimis dans ce cas.*

**Dépenses et opérations retenues**

Seules sont éligibles les actions réalisées à finalité « industrie » du futur.

Typologie d’actions : Conseil, accompagnement, expertises et tests

Taux d’intervention : 50%

**Principes d’intervention de la Région**

* Le financement de la Région intervient sous forme de **subventions**.
* Le dossier de demande de subvention de l’entreprise devra être adressé au correspondant référent pour la thématique (soit au sein de l’agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou à l’Agence Entreprises et Numérique) qui se chargera de transmettre votre dossier à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Direction du Développement Économique).
* Seuls les dossiers validés par le correspondant référent pour la thématique seront traités par les services de la Région.
* Le dépôt de la demande de subvention doit intervenir avant le démarrage de l’action.
* La prise en compte des dépenses de l’entreprise sera effective à compter de la date de réception du dossier de demande par les services de la Région.
* L’aide de la Région fera l’objet d’un vote en Commission Permanente, dans la limite du budget annuel affecté à ce programme.
* Le bénéficiaire s’engage à assurer la publicité de l’aide qui lui a été octroyée par la Région selon les modalités qui lui seront précisées dans la convention attributive de subvention.
* Une même entreprise ne peut bénéficier de subventions au titre de l’accompagnement régional solution innovation industrie du futur pour un montant cumulé de 16 000 euros HT pendant la durée du programme.
* L’entreprise ne doit pas être en situation financière délicate (redressement judiciaire ou plan de sauvegarde).
* Les prestataires doivent faire partie du panel des opérateurs Industrie du Futur référencés par la Région avec le support technique de Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, l’ENE ou l’ARACT. Une mise en concurrence des prestataires est obligatoire, ainsi que la production de deux devis minimum.

**Modalités de paiement de la subvention**

Versement de la subvention à l’entreprise par la Région à l’issue de l’accompagnement, à réception de :

* Document technique (questionnaire d’évaluation)
* Etat récapitulatif des dépenses
* Facture(s) acquittée(s) de la prestation
* Justificatifs des obligations de communication
* Indice de maturité final Industrie du Futur

**ELEMENTS DU DOSSIER**

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments du dossier** | **Pièces à joindre** |
| **Présentation de l’entreprise**  | ***Obligatoires :**** *Copie d’avis de situation au répertoire SIRENE à jour (moins de trois mois)*
* *Documents d’identification du demandeur, notamment le numéro de SIRET (extrait Kbis de moins de trois mois)*
* *Relevé d’identité bancaire*
 |
| **Présentation du projet***(Descriptif et plan de financement de l’action)* | ***Obligatoire :*** * *Cahier des Charges de l’accompagnement*
* *Devis du prestataire retenu*
* *Indice de maturité initial Industrie du Futur*
 |

*Le demandeur autorise la transmission des informations contenues dans le présent document relatif à son projet (et le cas échéant à l’aide qui pourra lui être accordée), au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et à l’Etat financeurs du dispositif, ainsi qu’aux structures d’accompagnement habilitées au montage et au suivi des dossiers et des projets (Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, ENE, ARACT). Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et à l’Etat, financeurs du dispositif, ainsi qu’aux structures d’accompagnement (Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, ENE, ARACT) et a pour objet l’instruction de votre demande, ainsi que le suivi du dossier et le cas échéant de l’aide attribuée.*

*Concernant le traitement de vos données personnelles, référez-vous à la notice d’information ‘’Données personnelles’’ ci-après.*

Protection des données personnelles

**NOTICE D’INFORMATION**

**DONNEES PERSONNELLES**

La gestion du présent dispositif d’aide nécessite un traitement de données personnelles par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l’Etat, financeurs du dispositif ainsi que par les porteurs régionaux.

# Objet du traitement des données

## Finalités

Le traitement des données a pour objet principal la gestion des demandes d’aides par les porteurs régionaux mandatés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par les financeurs du dispositif : l’Etat et la Région elle-même.

Il permet aux porteurs régionaux mandatés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à la Région et à l’Etat :

* *De gérer l’attribution de l’aide : enregistrement du dépôt de votre demande, instruction, décision, conventionnement, paiement de l’aide, contrôle du respect des obligations prévues dans la convention d’attribution de l’aide\**
* *De réaliser une veille et une base de données régionales : afin de connaître et suivre le tissu économique de la Région et de constituer des éléments statistiques\**
* *D’évaluer ce dispositif\**
* *De communiquer sur les activités de la Région et des porteurs mandatés relevant de leur compétence économique\*\**
* *D’envoyer des invitations à des évènements organisés ou soutenus par la Région ou les portteurs mandatés\*\**

## Base légale

***\*Article n°6*** (e) du Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD (du 27 avril 2016, n°2016/679).

*Ce traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public dont est investi le responsable de traitement.*

***\*\*Article n°6*** (a) du Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD (du 27 avril 2016, n°2016/679).

*Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous avez le droit de retirer à tout moment. Le retrait de votre consentement n’aura pour seul effet de stopper les actions de communication dans le cadre de la compétence économique des opérateurs mandatés et de la Région, la gestion des aides n’en sera pas affectée.*

# Données traitées

## Catégories de données traitées

Les données traitées peuvent être relatives :

[x]  Données d’identification

[x]  Documents officiels

[x]  Vie professionnelle

## Source des données

Elles ont été transmises par l’usager à un des porteurs mandatés par la Région pour la mise en œuvre du présent dispositif d’aide.

## Caractère obligatoire du recueil des données

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande. En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, il est possible que les porteurs mandatés par la Région ou la Région ne soient pas en mesure de traiter la demande et de maintenir.

## Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Article22).

# Personnes concernées

Le traitement de données concerne, le cas échéant :

* *Les demandeurs de l’aide*
* *Les bénéficiaires de l’aide*
* *Le(s) contacts identifiés par le bénéficiaire de l’aide*
* *Les salariés des porteurs mandatés par la Région pour la mise en œuvre du dispositif*
* *Les agents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*
* *Les agents des services de l’Etat*
* *Les structures intermédiaires autorisées par le bénéficiaire*

# Destinataires des données

## Catégories de destinataires des données

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

* *Les porteurs mandatés par la Région pour la mise en œuvre du présent dispositif d’aide*
* *La Région Auvergne-Rhône-Alpes*
* *L’Etat*
* *Les organismes prestataires autorisés par la Région*

## Transferts des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

# Durée de conservation des données

Les données des demandeurs de l’aide sont conservées pendant toute la durée de vie du dossier de l’aide.

A l’issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

Les données de contact des bénéficiaires ayant consenti à l’envoi d’informations de la part des opérateurs et de la Région sont conservées jusqu’au retrait de leur consentement.

# Sécurité

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment :

*Sur le transport, la communication et le stockage des données sécurisés, l’habilitation et l’exploitation des données, les moyens permettant de garantir la confidentialité, l’intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de traitement.*

# Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que la possibilité de demander la portabilité de celles-ci.

## Exercer ses droits

Vous pouvez contacter l’interlocuteur indiqué ci-dessous :

**Par courrier :** Région Auvergne-Rhône-Alpes

Direction du Développement Economique - Service Entreprises

59 boulevard Léon Jouhaux CS90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

**Par courriel :** rgpd.direco@auvergnerhonealpes.fr

## Coordonnées du DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

**Par courrier :** Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des affaires juridiques
A l’attention du délégué de la protection des données (DPO)
1 esplanade François MITTERRAND – CS20033
69269 Lyon Cedex 2

**Par courriel :** dpo@auvergnerhonealpes.fr

## Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.